

Budget rectificatif 2018

*Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants,
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu le décret modifié n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 10 septembre 2018, prend la délibération suivante :

Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le budget rectificatif 2018 dont une copie est jointe à la présente délibération et notamment les autorisations budgétaires suivantes pour l'ENS de Lyon et la bibliothèque Diderot de Lyon (budget agrégé) :

- 1831,8 ETPT sous plafond et 103,1 ETPT hors plafond
- 139 015 133 € d'autorisations d'engagements dont :
 - 97 060 751 € en personnel
 - 36 062 638 € en fonctionnement
 - 5 891 744 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à 139 015 133€.

- 134 778 191 € de crédits de paiements dont :
 - 97 060 751 € en personnel
 - 31 019 609 € en fonctionnement
 - 6 697 831 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à 134 778 191 €.

- 134 914 416 € de prévisions de recettes
- 136 225 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à 136 225 €.

Article 2.

Le Conseil d'administration approuve également à l'unanimité des suffrages les prévisions budgétaires suivantes :

- -29 391 € de variation de trésorerie
- 555 017 € de résultat patrimonial
- 3 991 259 € de capacité d'autofinancement
- -996 370 € de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Détail des votes : 23 votes favorables sur un total de 23 votants.

Fait à Lyon, le 10 septembre 2018,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON

